



PARTICULIERS



TARIFS DES PRINCIPAUX
SERVICES & OPÉRATIONS
DE VOTRE BANQUE
au 01/01/2019

*Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.*

BANQUE POPULAIRE
VAL DE FRANCE



la réussite est en vous



SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	3
Ouverture, transformation, clôture Relevés de compte Tenue de compte Services en agence Services bancaires de base Prestations de base	
BANQUE À DISTANCE	6
Par internet Par téléphone	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	7
Cartes Virements SEPA Prélèvements SEPA/TIPSEPA Chèques	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	10
Forfait Cristal Essentiel Pack Famille Essentiel Affinéa, la convention personnalisée Digi'Pop, la convention 100 % digitale Autres offres groupées de services : Horizon, Horizon LMDE, Équipage 2, Co-Équipage 2, Horizon LMDE 1 €, Équipage Facilités Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	14
Commission d'intervention Opérations particulières Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	16
Autorisation de découvert Crédits à la consommation Crédits immobiliers Autres prestations	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	18
Épargne bancaire Placements financiers	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	20
Assurer vos moyens de paiement Votre assurance personnelle Protéger vos enfants Assurer l'avenir de vos proches Assurer vos biens Assurer votre épargne Protection juridique Informations juridiques et pratiques	
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	21
Compte en devises Devises Opérations par carte bancaire Vos flux vers l'étranger Vos flux en provenance de l'étranger Garanties internationales	
RÉSOUTRE UN LITIGE	24
POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE	25



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également une fois par an, un relevé des frais facturés sur votre compte au cours de l'année écoulée.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS⁽¹⁾

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

◆ Abonnement à des services de banque à distance (internet)		GRATUIT
• Cyberplus (hors coût fournisseur d'accès internet)		
◆ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Alerte Cyber		
• forfait jusqu'à 10 alertes	par mois	2,00 €
	soit pour information, par an	24,00 €
• au-delà	par alerte reçue	0,25 €
◆ Tenue de compte	par trimestre	5,00 €
	soit pour information, par an	20,00 €
◆ Fourniture d'une carte de débit :		
• carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa Classic ou Carte MasterCard)	par an	44,50 €
• carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa Classic ou Carte MasterCard)	par an	44,50 €
• carte de paiement à autorisation systématique (Carte Visa Électron)	par an	33,00 €
◆ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)		
• à partir du 4 ^e retrait dans le mois avec une carte Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Classic NRJ Banque Pop ^o , Visa Classic à contrôle de solde et MasterCard internationale	par retrait	1,00 €
◆ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :		
• Sécuriplus	par an	28,80 €
◆ Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :		
• en agence	par virement	4,40 €
• par internet	par virement	GRATUIT
◆ Prélèvement :		
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA		GRATUIT
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement		GRATUIT
◆ Commission d'intervention		
	par opération, avec un plafond de 80,00 euros par mois	8,00 €

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au client.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- ◆ **Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte** **GRATUIT**

La convention de compte de dépôt en vigueur est à votre disposition. Vous avez la possibilité d'en faire la demande à tout moment auprès de votre conseiller ou auprès de Maître Guillaume LEPRAT, notaire à Tours (37000), 46 boulevard Béranger - adresse courriel : servicebanque.37001@notaires.fr. Vous retrouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la convention sur le site internet www.bpvf.banquepopulaire.fr.

- ◆ **Service d'aide à la mobilité bancaire Facili'Pop** **GRATUIT**

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au « Guide de la Mobilité », disponible dans votre agence et sur le site internet www.bpvf.banquepopulaire.fr.

(1) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur internet un extrait standard des tarifs.

◆ Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois		GRATUIT
◆ Clôture de compte		GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> compte de dépôt compte épargne (PEL, CEL...) 		GRATUIT
◆ Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)		GRATUIT
◆ Transfert de compte vers un autre établissement		
<ul style="list-style-type: none"> compte épargne (PEL, CEL, LEP, PEP...) <i>par compte</i> compte titres ordinaire, Plan Épargne en Actions (PEA) ou PEA PME <i>par ligne</i> 		108,00 €
	<i>minimum pour un compte titres ordinaire</i>	11,30 €
	<i>minimum pour un PEA</i>	52,20 €
<ul style="list-style-type: none"> transfert de titres vers l'international 		88,00 €
◆ Désolidarisation de compte joint		NOUS CONSULTER
		30,60 €

RELEVÉS DE COMPTE

◆ Relevé de compte

<i>Par trimestre</i>	Sur support papier	En ligne via Cyberplus	En supplément si envoi sur support papier et en ligne via Cyberplus
Mensuel	GRATUIT	GRATUIT	4,50 €
Décadaire	13,00 €	GRATUIT	6,50 €
Hebdomadaire	17,00 €	GRATUIT	8,50 €
Quotidien	75,00 €	GRATUIT	37,50 €

◆ E-Documents (abonnement permettant l'accès aux relevés de compte électroniques ou autres documents bancaires)	GRATUIT
◆ Relevé mensuel en braille	GRATUIT
◆ Réédition d'extrait de compte inférieur ou égal à 90 jours	GRATUIT
◆ Réédition d'extrait de compte au-delà de 90 jours <i>par mois édité</i>	8,40 €
◆ Récapitulatif annuel des frais bancaires (y compris duplicata)	GRATUIT

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés.

◆ Relevé trimestriel de portefeuille titres	GRATUIT
◆ Relevé mensuel de portefeuille titres <i>par relevé</i>	3,30 €
◆ Les dates de valeur	
<ul style="list-style-type: none"> remise de chèque - chèque Banque Populaire Val de France - chèque d'un autre établissement - chèque déposé dans une autre Banque Populaire chèque émis 	J ⁽¹⁾ ouvré ⁽²⁾ J ⁽¹⁾ +1 ouvré ⁽²⁾ J ⁽³⁾ +1 ouvré ⁽²⁾ J ⁽⁴⁾ ouvré ⁽²⁾
◆ Délai d'encaissement ou d'indisponibilité d'un chèque remis	J ⁽¹⁾ ouvré ⁽²⁾
◆ Délai d'indisponibilité d'un chèque remis en cas de crédit après encaissement	de 8 à 60 jours

TENUE DE COMPTE

◆ Frais de tenue de compte (frais perçus par la banque pour la gestion de votre compte)		
<ul style="list-style-type: none"> standard <i>par trimestre</i> pour les clients titulaires d'une offre groupée de services (hors Équipage Facilités, Digi'Pop, Forfait Cristal Essentiel et Pack Famille Essentiel) <i>par trimestre</i> pour les clients titulaires d'une offre groupée de services (hors Équipage Facilités, Digi'Pop, Forfait Cristal Essentiel et Pack Famille Essentiel) et ayant opté uniquement⁽⁵⁾ pour le service « E-Documents »⁽⁶⁾ pour les clients titulaires d'une offre groupée de services Équipage Facilités, Digi'Pop, Forfait Cristal Essentiel ou Pack Famille Essentiel 	5,00 € 3,00 € GRATUIT GRATUIT	
◆ Frais de tenue de compte de dépôt inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)	<i>par an</i>	30,00 € ⁽⁷⁾
	dans la limite du solde créditeur du compte	

(1) Jour de remise du chèque à l'agence avant 15h30 (du lundi au vendredi). Après 15h30, report au jour ouvré suivant. (2) Jour ouvré : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (sauf si jour férié). (3) Jour de saisie dans la banque de remise avant 14h00 (du lundi au vendredi). Après 14h00, report au jour ouvré suivant. (4) Jour de l'opération. (5) Sans envoi complémentaire sur support papier. (6) Service de consultation en ligne via Cyberplus. (7) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

◆ Commission de suivi global <i>Compte débiteur plus de 65 jours consécutifs ou non dans le trimestre ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé</i>	<i>par trimestre</i>	41,40 €
--	----------------------	----------------

SERVICES EN AGENCE

◆ Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)		GRATUIT
◆ Enregistrement d'un changement d'adresse		GRATUIT
◆ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque, en euros		GRATUIT
◆ Mise à disposition de fonds (<i>auprès d'une autre Banque Populaire</i>)		22,75 €
◆ Attestations diverses (<i>Caisse d'allocations familiales, intérêts...</i>)		18,00 €
◆ Carnet de Bord	<i>par an</i>	12,00 €
◆ Frais de recherche de documents (<i>hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-I du Code Monétaire et Financier</i>)		
• simple (<i>un document compris</i>)		18,00 €
• complexe (<i>de type audit</i>)		NOUS CONSULTER
◆ Recherche non justifiée sur remise d'espèces en agence	<i>par remise</i>	18,00 €
◆ Recherche non justifiée sur virement et prélèvement émis ou reçu	<i>par virement / prélèvement</i>	18,00 €
◆ Recherche sur chèque remis à l'encaissement		
• forfait copie de remise de chèques (<i>maxi 3 chèques</i>)		18,00 €
• copie de remise de chèques au-delà de 3 chèques		NOUS CONSULTER
◆ Recherche sur chèque émis	<i>par copie de chèque</i>	18,00 €
◆ Reconfecion de documents fiscaux		26,40 €
◆ Duplicata de documents fiscaux		18,00 €
◆ Location de coffre-fort		
• frais de location de coffre-fort (<i>selon volume et garantie</i>)	<i>par an, à partir de</i>	61,80 €
• ouverture de coffre-fort suite à la perte des clés (<i>hors frais d'intervention des prestataires</i>)		276,90 €
◆ Transmission du patrimoine		
• ouverture d'un dossier de succession (<i>selon le montant de l'actif successoral</i>)		
- ≤ à 5 000 €		119,00 €
- > à 5 000 € et ≤ à 10 000 €		155,00 €
- > à 10 000 € et ≤ à 50 000 €		345,00 €
- > à 50 000 € et ≤ à 100 000 €		480,00 €
- > à 100 000 €		590,00 €
• suivi annuel du dossier		70,00 €

SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-I du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte :

- ◆ L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- ◆ Un changement d'adresse par an
- ◆ La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- ◆ La domiciliation de virements bancaires
- ◆ L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- ◆ L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- ◆ Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- ◆ Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- ◆ Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- ◆ Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- ◆ Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- ◆ La réalisation des opérations de caisse

Pour les clients titulaires du Service Bancaire de Base :

◆ Commission d'intervention	<i>par opération</i>	4,00 €
	<i>plafond mensuel</i>	20,00 €

PRESTATIONS DE BASE

(Au sens des articles L 312-1 et D. 312-5 du Code Monétaire et Financier. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.)

L'ouverture et la clôture du compte	GRATUIT
La tenue du compte	Tarif standard (indiqué dans la brochure)
Un changement d'adresse par an	GRATUIT
La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	GRATUIT
La domiciliation de virements bancaires	GRATUIT
L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	Tarif standard (indiqué dans la brochure)
L'encaissement de chèques et de virements bancaires	Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
Des moyens de consultation à distance du solde du compte	Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de la Banque	Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne	Tarif standard (indiqué dans la brochure)

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET

- ◆ **Abonnement à des services de banque à distance (internet⁽¹⁾, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)**

- Cyberplus : www.bpvf.banquepopulaire.fr
(hors coût du fournisseur d'accès à internet)

GRATUIT

Votre abonnement vous permet, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de votre banque, de bénéficier des services suivants : consultation de vos comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et des ordres de bourse, de souscrire des produits (produits d'épargne monétaire, e-Carte Bleue...).

- ◆ **Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne (1^{er} envoi gratuit)**

7,40 €

- ◆ **Mise à disposition d'une carte PassCyberplus**
Les frais de réédition du code confidentiel, de refabrication ou d'opposition s'appliquent sur la carte PassCyberplus (cf. p. 8)

GRATUIT

Lors de l'utilisation d'internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Nous vous invitons à aller sur le site : <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>.

Autres services liés à l'utilisation d'internet

- ◆ **Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (Alerte Cyber)**

- forfait jusqu'à 10 alertes
- au-delà

par mois

2,00 €

par alerte reçue

0,25 €

- ◆ **Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par courriel (Alerte Cyber)**

- forfait jusqu'à 10 alertes
- au-delà

par mois

2,00 €

par alerte reçue

0,25 €

Les alertes sont paramétrables via votre interface internet. Elles vous permettent d'être informé des dépassements de votre solde et/ou d'une opération sur votre compte. Chacune de ces alertes fait l'objet d'une facturation distincte.

- ◆ **Coffre-fort numérique (5 Go)**

par mois

1,80 €

- ◆ **Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet⁽¹⁾, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)**

- accès à l'image des chèques remis et téléchargement (dans la limite des écritures consultables, soit 90 jours) par consultation
- confirmation de l'exécution d'un virement émis par SMS ou courriel

3,10 €

0,25 €

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

PAR TÉLÉPHONE

- ◆ **Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe⁽¹⁾, téléphone mobile⁽¹⁾, SMS, etc.)**
 - appel à votre agence (appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'international)

Prix d'une communication locale

- accès au Centre de Relations Clients VAL DE FRANCE DIRECT : composez le 09 84 98 98 98 (appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'international)

Prix d'une communication locale

- ◆ **Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS⁽¹⁾, etc.)**
 - SMS + : composez le 6 11 10 à partir de votre mobile (hors surcoût selon opérateur)

par envoi 0,35 €

Le service à distance SMS + vous permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

- ◆ **Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile⁽¹⁾, SMS⁽¹⁾, etc.)**
 - Moviplus

par mois 3,00 €

Moviplus vous permet de recevoir quotidiennement, sur téléphone mobile, le solde de votre compte.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS : DE PAIEMENT

CARTES

Hors offres groupées de services, une réduction sur la cotisation annuelle est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24, 7j/7 et 24 h/24, pour faire immédiatement opposition (appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'international).

Les gammes de cartes (cotisation annuelle)

- ◆ **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)**

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur le compte.

- fourniture carte Visa Électron par an 33,00 €
- fourniture carte Visa Électron NRJ Banque Pop' (plus commercialisée) par an 36,00 €
- fourniture carte Budj (réservée aux 12-17 ans) par an 19,80 €

- ◆ **Fourniture d'une carte de débit**

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

- fourniture carte Visa Classic ou MasterCard internationale
 - carte de paiement internationale à débit immédiat par an 44,50 €
 - carte de paiement internationale à débit différé par an 44,50 €
- fourniture carte Visa Classic NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)
 - carte de paiement internationale à débit immédiat par an 47,50 €
 - carte de paiement internationale à débit différé par an 47,50 €
- fourniture carte Visa Classic à contrôle de solde par an 44,50 €

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

• fourniture carte Visa Premier		
- carte de paiement internationale à débit immédiat	par an	129,20 €
- carte de paiement internationale à débit différé	par an	129,20 €
• fourniture carte Visa Platinum	par an	196,20 €
• fourniture carte Visa Infinite	par an	330,20 €
• fourniture e-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet)	par an	13,20 €

◆ Fourniture d'une carte débit-crédit

La carte débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant une ligne de crédit renouvelable.

• fourniture carte Visa Classic Facelia		
- à débit immédiat	par an	44,50 €
- à débit différé	par an	44,50 €
• fourniture carte Visa Premier Facelia		
- à débit immédiat	par an	129,20 €
- à débit différé	par an	129,20 €
• fourniture carte Visa Platinum Facelia	par an	196,20 €

◆ Fourniture d'une carte de crédit

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits en utilisant une ligne de crédit renouvelable.

• fourniture carte Créodis	par an	17,00 €
----------------------------	--------	---------

Les services liés à la carte

◆ Paiement par carte dans l'EEE ⁽¹⁾ , en euros		GRATUIT
◆ Programme NRJ Banque Pop' (plus commercialisé)		GRATUIT
• pour les cartes BudJ		3,00 €
• pour les cartes Visa Électron et Visa Classic	par visuel et par an	10,10 €
◆ Service Cartego	par visuel et par an	8,60 €
◆ Réédition du code confidentiel de la carte (y compris carte Créodis)		GRATUIT
◆ Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client (y compris carte Créodis) pour perte, vol ou utilisation frauduleuse		GRATUIT
◆ Refabrication de la carte avant échéance		
• standard		16,50 €
• en urgence		26,50 €
◆ Recherche non justifiée de facturette	par facturette	18,00 €
◆ Relèvement du plafond d'autorisation de retrait et/ou paiement par carte bancaire		
• temporaire jusqu'à 3 mois consécutifs		GRATUIT
• permanent	par an	34,80 €

Les retraits d'espèces avec une carte (en France)

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les distributeurs Banque Populaire.

◆ Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets du réseau Banque Populaire		GRATUIT
◆ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro ⁽¹⁾ à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)		
• carte Visa Électron et Visa Électron NRJ Banque Pop'	à partir du 1 ^{er} retrait	1,00 €
• carte Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Classic NRJ Banque Pop', Visa Classic à contrôle de solde et MasterCard internationale	à partir du 4 ^e retrait dans le mois	1,00 €
• carte BudJ, Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite		GRATUIT

Les frais de retrait d'espèces à un distributeur d'une autre banque sont gratuits pour les collégiens, lycéens et étudiants titulaires d'une offre groupée de services Horizon, Horizon LMDE, Horizon LMDE 1 €, Affinéa, Forfait Cristal Essentiel ou Pack Famille Essentiel.

(1) Lexique p. 21.

VIREMENTS SEPA⁽¹⁾

◆ Réception d'un virement SEPA	GRATUIT
◆ Émission d'un virement SEPA	
• frais par virement occasionnel ou permanent émis vers un compte Banque Populaire Val de France	GRATUIT
• frais par virement occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement	GRATUIT
<i>par internet</i>	4,40 €
<i>au guichet de votre agence (avec relevé d'identité bancaire - IBAN-BIC)</i>	
• virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement	GRATUIT
- <i>frais de mise en place d'un virement permanent</i>	GRATUIT
- <i>frais par virement permanent si mise en place initiée par internet</i>	1,50 €
- <i>frais par virement permanent si mise en place initiée en agence</i>	
• virement instantané (<i>Instant Payment</i>)	<i>par virement</i> 1,00 €
• virement de trésorerie (<i>urgent</i>)	<i>par virement</i> 10,80 €
• opposition à un virement occasionnel ou permanent avant exécution	GRATUIT
• révocation définitive d'un virement permanent	GRATUIT
• récupération de fonds mal aiguillés suite à une erreur du client, dans les 13 mois suivant l'exécution	<i>par virement</i> 4,00 €
• frais de recherche du bénéficiaire ou de confirmation de bonne exécution	<i>par virement</i> 15,00 €

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA⁽¹⁾

◆ Réception d'un prélèvement SEPA/TIPSEPA	
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou d'un TIPSEPA domicilié à la Banque Populaire Val de France	GRATUIT
• sélection de créanciers autorisés à prélever (<i>Liste Blanche</i>)	GRATUIT
• sélection de créanciers non autorisés à prélever (<i>Liste Noire</i>)	GRATUIT
• opposition sur prélèvement SEPA ou TIPSEPA avant exécution (<i>révocation d'une échéance de prélèvement</i>)	GRATUIT
• opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (<i>retrait du consentement</i>)	GRATUIT
◆ Émission d'un prélèvement SEPA	NOUS CONSULTER

CHÈQUES

◆ Remise de chèque(s)	GRATUIT
◆ Paiement d'un chèque	GRATUIT
◆ Renouvellement de chéquier automatique	GRATUIT
◆ Frais d'envoi de chéquier à domicile	
• en courrier simple	
- <i>chéquier 40 formules</i>	1,75 €
- <i>chéquier 60 formules</i>	2,95 €
• en recommandé simple	7,05 €
◆ Envoi de bordereau de remises de chèques à domicile en courrier simple	1,75 €
◆ Chèque muté (<i>ex. : chèque libellé en francs</i>) ou hors norme	30,60 €
◆ Participation aux frais de destruction de chéquier non réclamé au-delà de 2 mois	5,00 €
◆ Frais d'émission d'un chèque de banque	13,00 €
◆ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	<i>par chèque et par an</i> 14,50 €
◆ Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	<i>par chéquier et par an</i> 29,00 €
◆ Frais d'opposition sur série de chèques par l'émetteur	<i>par série de chèques et par an</i> 29,00 €

En cas de perte ou de vol de chèque ou chéquier, appelez le 01 70 35 30 82 pour faire immédiatement opposition (appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'international).

(1) Lexique p. 21.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Une offre groupée de services est destinée à la gestion quotidienne de vos comptes et est adaptée à vos besoins. Elle vous permet de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits et services à l'unité.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICE FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL, LA CONVENTION QUI COUVRE L'ESSENTIEL DE VOS BESOINS

Le **FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL** s'adresse aux clients à partir de 12 ans. Il permet aux clients de 12 à 28 ans et aux clients Professionnels de bénéficier de tarifs préférentiels.

Les clients Fonction Publique bénéficient de conditions spécifiques. Pour plus d'informations sur votre offre groupée de services, contactez votre conseiller habituel.

Tarif Standard		6,90 € / mois
Clients 12-24 ans ⁽¹⁾	Clients 25-28 ans ⁽²⁾	Professionnels ⁽³⁾
1 € / mois	3 € / mois	3,45 € / mois ⁽⁴⁾

Les produits et services inclus

- ◆ La tenue de compte
- ◆ Un abonnement à des services de banque à distance (*Cyberplus Internet et mobile*)
- ◆ Un abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte (*mise en place par Cyberplus*)
- ◆ L'utilisation de la carte dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque⁽⁵⁾
- ◆ Un service de coffre-fort numérique⁽⁶⁾
- ◆ Une autorisation de découvert⁽⁷⁾
- ◆ 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (*hors réseau Banque Populaire*) située dans la zone euro
- ◆ Un chéquier sur demande (*hors frais d'envoi postaux*)⁽⁷⁾
- ◆ Un conseiller dédié en agence
- ◆ Une carte au choix⁽⁸⁾

	Tous clients	Professionnels
• Visa Classic à contrôle de solde	INCLUS	INCLUS
• Visa Classic ou Visa Classic Facelia à débit immédiat ou différé au choix	INCLUS	INCLUS
• Visa Premier ou Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé au choix	+ 7 € / mois⁽⁴⁾	+ 3,50 € / mois⁽⁹⁾

(1) Pour les jeunes âgés de 12 à 24 ans inclus, le tarif préférentiel expire le mois qui suit le 25^{ème} anniversaire. Au-delà, le tarif jeunes 25-28 ans à 3 € s'applique. Les jeunes de 12 à 28 ans inclus, dont les parents ont souscrit au PACK FAMILLE ESSENTIEL, bénéficient de la gratuité de leur FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL. (2) Pour les jeunes âgés de 25 à 28 ans inclus, le tarif préférentiel expire le mois qui suit le 29^{ème} anniversaire. Au-delà, le tarif standard à 6,90 € s'applique. Les jeunes de 12 à 28 ans inclus, dont les parents ont souscrit au PACK FAMILLE ESSENTIEL, bénéficient de la gratuité de leur FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL. (3) Clients titulaires d'un compte de dépôt et d'un compte courant professionnel Banque Populaire Val de France. (4) Hors clients de moins de 29 ans dont les parents sont titulaires du PACK FAMILLE ESSENTIEL. (5) Voir conditions d'éligibilité en agence ou sur www.bpvf.banquepopulaire.fr. (6) Clients majeurs uniquement. (7) Clients majeurs uniquement, sous réserve d'acceptation de la banque. (8) Sous réserve d'acceptation de la banque, Visa Classic à contrôle de solde obligatoire pour les clients mineurs. (9) Sous réserve de réaliser au moins 5 opérations de paiement ou de retrait d'espèces par carte ou de paiement mobile par mois sur le compte de dépôt. L'activité du compte sera vérifiée annuellement par la Banque au 31 décembre de chaque année sur la base d'une année civile complète. Le Client sera informé, le cas échéant, des modifications tarifaires en janvier de l'année suivante. La nouvelle tarification sera appliquée en février de cette année.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICE PACK FAMILLE ESSENTIEL, LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

Le **PACK FAMILLE ESSENTIEL** s'adresse aux couples avec ou sans enfants⁽¹⁾
Les clients Fonction Publique bénéficient de conditions spécifiques. Pour plus
d'informations sur votre offre groupée de services, contactez votre conseiller habituel.

Cotisation unique pour toute la famille

12,90 € / mois

Pour les parents

- ◆ La tenue de compte
- ◆ Un abonnement à des services de banque à distance (*Cyberplus Internet et mobile*)
- ◆ Un abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte (*mise en place par Cyberplus*)
- ◆ L'utilisation de la carte dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque⁽²⁾
- ◆ Un service de coffre-fort numérique par personne
- ◆ Une autorisation de découvert sur les comptes ouverts au nom des clients⁽³⁾
- ◆ 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (*hors réseau Banque Populaire*) située dans la zone euro
- ◆ Un chéquier sur demande (*hors frais d'envoi postaux*) par compte⁽³⁾
- ◆ Un conseiller dédié en agence pour la famille
- ◆ Une carte par compte (*ou 2 cartes pour un compte joint*)⁽³⁾

• Visa Classic ou Visa Classic Facelia à débit immédiat ou différé au choix	INCLUS
• Visa Premier ou Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé au choix	+ 7 € / mois et par carte⁽⁴⁾



Pour les enfants de 12 à 28 ans⁽⁵⁾

I FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL

GRATUIT

(1) Accessible aux personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant. Les personnes bénéficiant de cette offre doivent être titulaires de deux comptes de dépôt au minimum (soit, chacun d'un compte individuel, soit, d'un compte joint et d'un autre compte individuel), équipés chacun au moins d'une carte bancaire. Non accessible aux familles monoparentales. (2) Voir conditions d'éligibilité en agence ou sur www.bpvf.banquepopulaire.fr. (3) Sous réserve d'acceptation de la banque. (4) Dans la limite de 2 cartes Visa Premier ou Visa Premier Facelia maximum par Pack Famille Essentiel. (5) Enfants âgés de 12 à 28 ans inclus, la gratuité expire le mois qui suit le 29^{ème} anniversaire.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES AFFINÉA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Choisissez les produits et services qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Fourniture d'une carte de débit ou de débit-crédit (cotisations p. 7 et 8)

Carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron	} Débit immédiat ou différé
Carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)	
Carte Visa Classic	
Carte Visa Classic Facelia	
Carte Visa Classic NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)	
Carte MasterCard internationale	
Carte Visa Premier	
Carte Visa Premier Facelia	
Carte Visa Platinum	
Carte Visa Platinum Facelia	
Carte Visa Infinite	

et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Sécuriplus (p.18)



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix (2 minimum)

Carnet de Bord (p.5)
Moviplus : services de banque à distance par téléphone mobile (p.7)
Crescendo (p.16)
Fructi-Budget (p.19)
Sécuri High-Tech (p.19)
Dédicace (p.19)
BP Infos : information pratique, juridique ou technique (p.19)



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

4 produits ou services	5 % de remise
5 produits ou services	10 % de remise
6 produits ou services	15 % de remise
7 (ou plus) produits ou services	20 % de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

Les avantages complémentaires

Réductions additionnelles sur le tarif unitaire des produits et services souscrits dans la convention

Clients Fonction Publique et Convention Salariés ⁽¹⁾	10 % de réduction supplémentaire
Jeunes Actifs de 18 à 28 ans inclus ⁽¹⁾	20 % de réduction supplémentaire
Clients âgés de 16 et 17 ans, Étudiants de 18 à 28 ans inclus, Apprentis de 18 à 28 ans inclus ⁽¹⁾	50 % de réduction supplémentaire
Souscription de 2 conventions Affinéa au sein d'un couple ⁽²⁾	10 % de réduction supplémentaire
Clients équipés d'une offre groupée de services professionnelle ⁽²⁾ : Fréquence Pro Services, Fréquence Pro Libéral, Fréquence Agri, Rythméo Pro, Rythméo Professions Libérales et Rythméo Agri	10 % de réduction supplémentaire

L'ensemble des réductions tarifaires est plafonné à 60 %.
La cotisation de votre convention Affinéa est mensuelle.

(1) Ces 3 réductions ne sont pas cumulables entre elles. (2) Ces 2 réductions ne sont pas cumulables entre elles.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES, DIGI'POP, LA CONVENTION 100 % DIGITALE

Contenu de votre offre groupée de services Digi'Pop	Cotisation mensuelle
Compte à vue	3,50 €
Carte Mastercard internationale, Carte Visa Classic Débit immédiat ou Débit différé	
Abonnement à des services de banque à distance (internet) : Cyberplus	
E-Documents	

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES AUTRES OFFRES GROUPEES DE SERVICES

La nouvelle cotisation 2019 des offres groupées de services ci-dessous prend effet au 1^{er} janvier 2019. Le prix dépend du type de carte choisi. Les clients Fonction Publique et Convention Salariés bénéficient de conditions spécifiques. Pour plus d'informations sur votre offre groupée de services, contactez votre conseiller habituel. Les offres groupées de services Équipage 2, Co-Équipage 2, Horizon LMDE et Horizon LMDE 1 € ne sont plus commercialisées.

Contenu de votre offre groupée de services	Horizon (réservée aux 16/25 ans)	Horizon LMDE	Équipage 2
Compte			
Carnet de Bord	OPTION	OPTION	INCLUS
Banque à distance			
Abonnement à des services de banque à distance (internet) : Cyberplus	INCLUS	INCLUS	INCLUS
Assurances			
BP Infos : information juridique	INCLUS	INCLUS	INCLUS
Sécuriplus : assurance de vos moyens de paiement	INCLUS	INCLUS	INCLUS

Fourniture d'une carte de débit ou de débit-crédit	Cotisation mensuelle de base					
	Horizon		Horizon LMDE		Équipage 2	
	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Électron	2,64 €		2,20 €		6,14 €	
Carte Visa Électron NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)	2,81 €					
Carte MasterCard internationale, Visa Classic ou Visa Classic Facelia	3,22 €	3,22 €	2,68 €	2,68 €	7,25 €	7,25 €
Carte Visa Classic NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)	3,37 €	3,37 €				
Carte Visa Premier ou Visa Premier Facelia	8,46 €	8,46 €	6,31 €	6,31 €	13,84 €	13,84 €
Carte Visa Platinum ou Visa Platinum Facelia					18,55 €	18,55 €
Carte Visa Infinite					28,73 €	28,73 €

Offre groupée de services Co-Équipage 2 pour le co-titulaire du compte de 2,26 € à 19,94 € par mois selon la carte choisie.

Offre groupée de services Horizon LMDE 1 € : nous consulter.

Produits et services optionnels	Cotisation mensuelle supplémentaire		
	Horizon	Horizon LMDE	Équipage 2
e-Carte Bleue	0,54 €	0,54 €	0,78 €
Crescendo	0,40 €	0,40 €	0,75 €
Moviplus	1,55 €		2,70 €
Carnet de Bord	0,46 €	0,43 €	
Fructi-Facilités Jeune	0,50 €	0,50 €	
Fructi-Budget			3,45 € ou 6,45 € selon l'option choisie

Contenu de votre offre groupée de services Équipage Facilités

Seuil de perception d'intérêts débiteurs	5,00 € par trimestre
Tenue de compte	GRATUIT
Découvert modulable	INCLUS
Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)	INCLUS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	INCLUS
Frais d'émission de chèques de banque	INCLUS
Réédition du code confidentiel de la carte	INCLUS
Cotisation mensuelle à une offre groupée de services	2,40 €

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incidents de paiement.

- ◆ Cotisation à une offre groupée de services OCF

par mois	3,00 €
soit pour information, par an	36,00 €

Les produits et services inclus d'office dans l'offre groupée de services OCF sont :

- la tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Electron
- le dépôt ou le retrait d'espèces en agence
- 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent
- des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus)
- 1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Moviplus ou forfait alerte)
- la fourniture de relevés d'identités bancaires
- 1 changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires d'une offre groupée de services OCF :

- ◆ Commission d'intervention

par opération	4,00 €
plafond mensuel	20,00 €
- ◆ Frais de rejet de prélèvement (y compris échéance de prêt), de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision

si montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération plafonné à 6,00 €
si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	6,00 € ⁽¹⁾
	plafond mensuel 30,00 €

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- ◆ Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Commission intervention.

par opération	8,00 €
plafond mensuel	80,00 €

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- ◆ Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % du montant de la créance
plafond fixé par décret
- ◆ Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire 115,20 €

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

◆ Pension alimentaire : ouverture de dossier	133,60 €
◆ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	12,50 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès la régularisation du chèque.

◆ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	14,00 €
◆ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
• montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	22,00 € ⁽¹⁾
• montant du chèque supérieur à 50 €	42,00 € ⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Forfait chq rejeté.

◆ Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	36,10 €
◆ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	36,10 €
◆ Gestion d'un compte interdit bancaire du fait d'une autre banque	11,70 €
	<i>par mois</i>
◆ Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	17,95 €
◆ Traitement manuel d'une remise de chèque sur compte clos ou avec numéro de compte erroné	7,50 €

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

◆ Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement, TIPSEPA ou virement sans provision à la présentation	9,00 €
◆ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt)	
• si montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération
• si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	12,00 € ⁽¹⁾
◆ Frais de rejet de virement occasionnel ou de TIPSEPA pour défaut de provision	
• si montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération
• si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	12,00 € ⁽¹⁾
◆ Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision	
• si montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération
• si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	12,00 € ⁽¹⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Sur l'extrait de compte, les libellés utilisés sont : Frais prlv imp / Frais vir impaye.

◆ Frais par virement occasionnel incomplet (si IBAN-BIC absent ou incorrect)	GRATUIT
◆ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'usage abusif	GRATUIT
◆ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (y compris carte Créodis)	43,30 €

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur.

Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

Mise en place et gestion d'autorisation de découvert

◆ Autorisation de découvert du compte convenue et formalisée

- frais de mise en place et de gestion par an **25,00 €**
- intérêts débiteurs
 - découvert journalier moyen⁽¹⁾ inférieur à 250 €
montant forfaitaire trimestriel **5,00 €⁽²⁾**
 - découvert journalier moyen⁽¹⁾ supérieur ou égal à 250 €
taux débiteur annuel révisable **TBB Part⁽³⁾+ 9,50**

Le titulaire d'une offre groupée de services **Équipage Facilités** bénéficie de conditions spécifiques. Nous consulter.

Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écrété pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾ en vigueur. En cas de dépassement du découvert autorisé, une majoration de 2,5 points s'applique au taux débiteur.

Par exemple : pour une utilisation de découvert de 1000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 17,50 %, le TAEG révisable ressort à 21,12 % (taux en vigueur au 3^e trimestre 2018).

◆ Découvert du compte non autorisé

- intérêts débiteurs
 - découvert journalier moyen⁽¹⁾ inférieur à 250 €
montant forfaitaire trimestriel **5,00 €⁽²⁾**
 - découvert journalier moyen⁽¹⁾ supérieur ou égal à 250 €
taux débiteur annuel révisable **TBB Part⁽³⁾+ 12,00**
TAEG maximal **Plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾**

Quel que soit votre projet, nos conseillers vous apporteront une solution et des conditions tarifaires adaptées à votre situation.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽⁵⁾

◆ Prêt Automobile, Prêt Travaux, Prêt Personnel

- frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,00 %
minimum **60,00 €**

Les clients **Fonction Publique** et **Convention Salariés** bénéficient de conditions spécifiques. Nous consulter.

- ◆ Frais de dossier Prêt Permis à 1 € **GRATUIT**
- ◆ Frais de dossier Avance sur bourse d'études **GRATUIT**
- ◆ Frais de dossier Prêt Étudiant ou Prêt Apprenti **GRATUIT**
- ◆ Frais de dossier crédit renouvelable Facelia⁽⁶⁾ **GRATUIT**

CRÉDITS IMMOBILIERS (frais de garantie en sus)

- ◆ Frais de dossier Prêt Épargne Logement **GRATUIT**
- ◆ Frais de dossier Prêt à Taux Zéro ou Éco Prêt à Taux Zéro **GRATUIT**
- ◆ Frais de dossier Prêt Prévoir ou Prévoir + **60,00 €**
- ◆ Autres types de prêts immobiliers
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,00 %
minimum **450,00 €**
maximum pour les Prêts Conventionnés et Prêts PAS **500,00 €**

Les clients **Fonction Publique** et **Convention Salariés** bénéficient de conditions spécifiques. Nous consulter.

(1) Le découvert journalier moyen correspond à la somme des découverts de la période entre deux arrêts de compte, divisée par le nombre de jours à découvert. (2) Hors TAEG selon l'article R. 314-9 du Code de la Consommation. (3) Taux de Base Bancaire Particulier de la Banque Populaire Val de France : 8 % au 01/09/2018. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment. (4) Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et sur notre site www.bpvf.banquepopulaire.fr. (5) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation. (6) Le crédit renouvelable Facelia peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire Facelia.

AUTRES PRESTATIONS

Délivrance d'une caution ou d'une garantie bancaire

◆ Commission d'engagement	2,50 % l'an du montant de l'engagement <i>prélevée mensuellement avec un minimum de</i>	2,90 €
◆ Frais de caution de loyer		47,00 €
◆ Frais d'acte selon modèle banque		114,00 €
◆ Frais d'acte personnalisé		166,00 €
◆ Mise en jeu de caution ou de garantie		54,00 €

Les assurances liées aux crédits

Le coût de l'assurance des emprunteurs (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité de Travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit. L'assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des assurances.

- ◆ Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur

NOUS CONSULTER
GRATUIT

Les garanties (frais en sus des frais de dossier du prêt)

◆ Nantissement de compte de titres financiers ou de compte d'épargne monétaire		160,00 €
◆ Délégation ou nantissement de contrat d'assurance-vie <i>par contrat</i>		160,00 €
◆ SOCAMI (Société de Caution Mutuelle Immobilière)		NOUS CONSULTER
◆ SACCEF (Société d'Assurance des Crédits des Caisses d'Épargne de France)		NOUS CONSULTER
◆ Formalités d'inscription de gage sur véhicule		125,00 € ⁽¹⁾
◆ Inscription ou mainlevée de nantissement de parts de SCI		
• formalités d'inscription au greffe <i>(répercussion des frais pris par le greffe)</i>	De 35,85 € à 152,94 € selon le montant de la créance ⁽¹⁾	
• formalités de signification d'huissier		400,00 €
• droits d'enregistrement		125,00 € ⁽¹⁾
◆ Mainlevée de garantie (hors frais d'enregistrement d'huissier et de greffe)		70,00 €
◆ Modification de garantie sur un prêt en cours (hors édition d'avenant au contrat de prêt)		70,00 €

Frais spécifiques

◆ Envoi de lettres d'information annuelle pour les cautions		GRATUIT
◆ Modification de domiciliation ou de date de prélèvement d'échéance		25,65 €
◆ Décompte de prêt non suivi d'un remboursement anticipé		50,00 €
◆ Édition de tableau d'amortissement actualisé de prêt immobilier supérieur à 75 000 € ou dont l'édition de l'offre de prêt est antérieure au 1 ^{er} mai 2011		29,50 €
◆ Frais d'avenant (hors frais de garantie)	l % sur le capital restant dû <i>minimum</i> <i>maximum</i>	450,00 € 900,00 €
◆ Régularisation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt impayée		39,00 €
◆ Désarchivage et photocopies d'éléments de dossier de crédit		36,00 €
◆ Désarchivage et photocopie d'un document de dossier de crédit		18,00 €

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maximum autorisés en France est disponible dans nos agences.

(1) Tarifs en vigueur au 01/07/2018 susceptibles de variation.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Bénéficiaire d'une épargne disponible

- ◆ Livret A⁽¹⁾ **NOUS CONSULTER**
- ◆ Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)⁽¹⁾ **NOUS CONSULTER**
- ◆ Livret d'Épargne Populaire (LEP)⁽¹⁾ **NOUS CONSULTER**
- ◆ Compte sur Livret (CSL) **NOUS CONSULTER**
- ◆ Livret Fidélis **NOUS CONSULTER**

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

Épargner en vue d'un projet immobilier

- ◆ Plan Épargne Logement (PEL)⁽¹⁾/Moisson **NOUS CONSULTER**
- ◆ Compte Épargne Logement (CEL)⁽¹⁾ **NOUS CONSULTER**

Placer vos excédents de trésorerie

- ◆ Crescendo **par an 10,90 €**

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte d'épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction de votre part.

Épargner pour vos enfants

- ◆ Livret Premiers Pas **NOUS CONSULTER**
- ◆ Livret Jeune (12-25 ans) **NOUS CONSULTER**

Frais de tenue de compte inactif non réglementé⁽²⁾

(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)

par an 30,00 €⁽³⁾ dans la limite du solde disponible

PLACEMENTS FINANCIERS

Placements à terme, assurance-vie, PEA... De nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

N'hésitez pas également à visiter notre site internet dédié à l'épargne financière des clients particuliers : www.placementsfinanciers.banquepopulaire.fr

- ◆ Rétrocessions **NOUS CONSULTER**

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

- ◆ Ouverture d'un compte titres ordinaire, d'un Plan d'Épargne en Actions (PEA) ou d'un PEA PME **GRATUIT**
- ◆ Contrat de gestion mandatée en OPCVM (Privilège) **0,50 % l'an de l'encours géré**
• minimum de perception **par an 300,00 €**
- ◆ Frais de courtage bourse

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (internet, opération en agence...).

(1) Taux de rémunération fixés par les Pouvoirs Publics. (2) Comptes d'épargne non réglementés concernés : Compte sur Livret, Livret Fidélis, Livret Premier Pas. (3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte inactif non réglementé est plafonné par arrêté ministériel.

- ordre de bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant ou exécuté

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

	Ordre achat/vente exécuté :	
	en agence ou par téléphone 0 892 890 008 <small>Service 0,40 € / min + prix appel</small>	via internet (Cyberplus Linebourse)
Commission proportionnelle au montant de la transaction <i>minimum de perception</i>	1,50 % 15,00 €	0,60 % 7,50 €
Commission fixe (en sus de la commission proportionnelle)		
- si valeur au porteur	5,60 €	
- si valeur nominative	35,00 €	

- ordre transmis et non exécuté **GRATUIT**
- ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)
 - commission de règlement différé (achat/vente) **0,50 % + 18,00 €**
 - frais de prorogation (mensuels) **0,90 %**
- négociation de droits (via agence ou internet)
 - minimum* **1,50 %**
 - 4,00 €**
- ordre de bourse sur titres cotés à l'international (hors frais d'intermédiaire)
 - minimum* **1,00 %**
 - maximum* **42,00 €**
 - 100,00 €**
- fiscalité étrangère (traitement de récupération de l'impôt afférent aux revenus perçus à l'international) **NOUS CONSULTER**
- ◆ **Frais de souscription ou de rachat d'OPCVM / FIA (hors droits d'entrée et de sortie)**
 - OPCVM / FIA Banque Populaire **GRATUIT**
 - OPCVM / FIA hors Banque Populaire **15,00 €**

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM / FIA peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir, sur demande de votre part, des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

◆ Droits de garde (frais trimestriels)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse du trimestre civil précédent.

Droits de garde par compte	Frais fixes par ligne	Commission proportionnelle applicable par tranche de montant de portefeuille	Minimum de perception
Partis Sociales		GRATUIT	
Portefeuille composé uniquement d'emprunts et d'OPCVM/FIA du réseau Banque Populaire	3,85 €		
Valeurs zone Euronext hors réseau Banque Populaire	- valeur française : 1,40 € - valeur nominative : 3,05 €	- < 50000€ : 0,075 % - de 50000 € à 150000 € inclus : 0,045 % - > 150000 € : 0,030 %	7,55 €
Valeurs hors zone Euronext	4,55 €		

Dans un portefeuille « mixte », les droits de garde sur OPCVM réseau Banque Populaire sont gratuits (hors frais liés aux autres valeurs).

- ◆ Augmentation de capital et opérations diverses sur titres **GRATUIT**
- ◆ Règlement coupons et dividendes
 - valeur du réseau Banque Populaire **GRATUIT**
 - autre valeur française **GRATUIT**
 - valeur internationale **1,50 %**
 - minimum* **1,50 €**
- ◆ Frais de gestion d'un compte titres ordinaire, d'un Plan d'Épargne en Actions (PEA) (hors droits de garde) composé uniquement de parts sociales **GRATUIT**

◆ Frais de tenue et de gestion de compte titres, de PEA ou de PEA PME inactifs (<i>compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier</i>)	Application des droits de garde ⁽¹⁾	
◆ Transfert de compte vers un autre établissement		
• compte titres ordinaire, Plan Épargne en Actions (PEA) ou PEA PME	par ligne	11,30 €
	minimum pour un compte titres ordinaire	52,20 €
	minimum pour un PEA	88,00 €
• transfert de titres vers l'international		NOUS CONSULTER
◆ Hisséio : alimentation automatique qui permet de se constituer une épargne régulière et progressive en OPCVM		GRATUIT
◆ Opération sur titres : mise au nominatif pur		153,00 €
◆ Inscription ou cession d'une valeur non cotée dans un PEA ou dans un PEA PME		153,00 €
◆ Inscription des dividendes d'une valeur non cotée dans un PEA ou dans un PEA PME		45,00 €
◆ Gérer votre patrimoine financier		
• relevé IFI (<i>Impôt sur la Fortune Immobilière</i>)		41,50 €
• relevé trimestriel de portefeuille titres		GRATUIT
• relevé mensuel de portefeuille titres	par relevé	3,30 €

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- ◆ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (*Sécuriplus*)⁽²⁾ par an 28,80 €

Hors offres groupées de services, une réduction sur la cotisation annuelle est accordée sur la deuxième assurance sur le même compte de dépôt.

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'international. Il garantit le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément.

Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou vol de votre téléphone mobile.

VOTRE ASSURANCE PERSONNELLE

- ◆ Multirisque des Accidents de la Vie (MAV)⁽²⁾⁽³⁾ NOUS CONSULTER

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...).

- ◆ Autonomis⁽²⁾⁽⁴⁾ NOUS CONSULTER

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et offre des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

- ◆ Assur-BP Santé⁽²⁾ NOUS CONSULTER

PROTÉGER VOS ENFANTS

- ◆ Assur-BP Enfant⁽²⁾ par an et par enfant 19,00 €
- ◆ Assur-BP Horizon⁽²⁾ (formule « Tous risques ») par an, à partir de 54,00 €

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif. (2) Selon les conditions contractuelles en vigueur. Voir conditions générales du contrat disponibles en agence. (3) Tarif calculé selon la formule et le niveau de garantie souhaité. (4) Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi.

ASSURER L'AVENIR DE VOS PROCHES

◆ **Fructi-Famille**⁽¹⁾⁽²⁾

NOUS CONSULTER

◆ **Tisséa**⁽¹⁾⁽²⁾

NOUS CONSULTER

Ces contrats de prévoyance vous permettent de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession (dans la limite de la législation en vigueur) et de prélèvements sociaux.

◆ **Fructi-Budget**⁽¹⁾⁽²⁾

NOUS CONSULTER

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou deux ans.

◆ **Fructi-Facilités**⁽¹⁾⁽²⁾

NOUS CONSULTER

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, en fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.

ASSURER VOS BIENS

◆ **Assur-BP Auto**⁽¹⁾

NOUS CONSULTER

◆ **Assur-BP Habitat**⁽¹⁾

NOUS CONSULTER

Pour toute demande d'informations, de déclaration de sinistre et/ou d'assistance, composez le 09 80 98 09 09 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) 7j/7 et 24 h/24.

◆ **Sécuri High-Tech**⁽¹⁾

- | | | |
|-------------------|--------|---------|
| • formule solo | par an | 36,00 € |
| • formule famille | par an | 48,00 € |

Un contrat unique pour protéger la plupart de vos appareils high-tech nomades (à l'exception des téléphones mobiles) en cas de bris accidentel ou de vol, en France comme à l'international.

ASSURER VOTRE ÉPARGNE

◆ **Dédicace**⁽¹⁾⁽³⁾

par an, à partir de 36,00 €

En cas de décès par accident, Dédicace assure la transmission d'un capital aux proches qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire.

PROTECTION JURIDIQUE

◆ **Protection Juridique**⁽¹⁾

NOUS CONSULTER

Contrat d'assurance vous fournissant les moyens juridiques et financiers nécessaires pour vous aider à trouver une solution amiable à votre litige garanti avec un large champ d'intervention, ou, à défaut, judiciaire. Vous bénéficiez de trois niveaux de prestations : le renseignement par téléphone, l'accompagnement juridique, la prise en charge des frais.

Plafond élevé : jusqu'à 100 000 € par litige en France.

INFORMATIONS JURIDIQUES ET PRATIQUES

◆ **BP Infos**⁽¹⁾ : information pratique, juridique ou technique par an 9,80 €

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

COMPTE EN DEVISES

- | | | |
|----------------------------|---------------|---------|
| ◆ Ouverture de compte | | GRATUIT |
| ◆ Frais de tenue de compte | par trimestre | 21,00 € |
| ◆ Clôture de compte | | GRATUIT |

DEVISES

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

- | | |
|--|----------------|
| ◆ Achat ou vente de billets de banque étrangers | NOUS CONSULTER |
| ◆ Commission forfaitaire pour toute commande de devises inférieure à la contre-valeur de 100 € | 3,15 € |
| ◆ Commission forfaitaire pour toute reprise de devises inférieure à la contre-valeur de 50 € | 3,15 € |

(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur. Voir conditions générales du contrat disponibles en agence. (2) Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi. (3) Pour un montant de capital ne pouvant être supérieur au montant maximum fixé contractuellement et ne pouvant excéder 150 000 euros quel que soit le nombre de contrats.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

	Paielement	Retrait d'espèces
Dans l'EEE en euros	GRATUIT	Conditions identiques à un retrait en France
En Roumanie en lei roumains		
En Suède en couronnes suédoises		
Dans les pays et territoires dont la monnaie est le franc Pacifique, en francs Pacifique et en euros		
À Monaco, Andorre, Saint-Marin et au Vatican en euros		
Dans l'EEE en devises	2,60 % du montant de la transaction	2,60 % du montant de la transaction + frais fixes de 3,00 €
Hors EEE		

Les frais de paiement et de retrait d'espèces sont gratuits pour les étudiants titulaires d'une offre groupée de services Horizon, Horizon LMDE, Horizon LMDE 1 €, Affinée, Forfait Cristal Essentiel ou Pack Famille Essentiel.

VOS FLUX VERS L'ÉTRANGER

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés « SHARED »⁽¹⁾.

◆ Frais par virement occasionnel

- virement SEPA⁽²⁾ émis en euros vers l'un des pays de la zone SEPA et comportant obligatoirement les codes IBAN⁽³⁾ et BIC⁽⁴⁾ corrects et complets du bénéficiaire

- ordre papier
- ordre internet

4,40 €
GRATUIT

- virement non SEPA émis en euros ou en devises au cours de référence banque⁽⁵⁾ (ordre papier)

13,00 €

- virement vers un compte domicilié à la BCP⁽⁶⁾, en euros (ordre papier)

- ≤ 150 000 €
- > 150 000 €

5,00 €
13,00 €

◆ Frais d'émission d'un chèque de banque en devises

13,00 € + frais de virement émis

- Commission de change sur les transferts en devises émis vers l'international à partir d'un compte tenu en euros supérieurs à la contre-valeur de 100 €

0,05 %
14,00 €

minimum

◆ Règlement de chèque émis hors banque zone SEPA

35,00 €

◆ Frais additionnels

- traitement urgent
- délivrance d'un acquit en France ou à l'international
- intervention/correction auprès de la banque étrangère
- frais de la banque étrangère (en cas de charges « OUR »⁽⁷⁾)
- frais de recherche sur opération

Frais réels

- jusqu'à 6 mois

50,00 €

- au-delà de 6 mois

NOUS CONSULTER

minimum

52,00 €

- frais de réédition de relevé de compte en devises

par relevé

10,00 €

VOS FLUX EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés « SHARED »⁽¹⁾.

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ en euros de l'un des pays de la zone SEPA et comportant obligatoirement les codes IBAN⁽³⁾ et BIC⁽⁴⁾ corrects et complets du bénéficiaire

GRATUIT

- Réception d'un virement non SEPA en euros ou en devises au cours de référence banque⁽⁵⁾

13,00 €

(1) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'Espace Économique Européen). (2) Virement SEPA : possible à ce jour seulement sur certains pays. Contactez votre agence. (3) Code IBAN : identifiant international du compte bancaire. (4) Code BIC : identifiant international de la banque. (5) Cours fixé une fois par jour par la banque regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour. (6) BCP : Banque Centrale Populaire, au Maroc. (7) OUR : frais Banque Populaire Val de France et banque étrangère à votre charge.

◆ Commission de change sur les rapatriements en devises en provenance de l'international reçus sur un compte tenu en euros supérieurs à la contre-valeur de 100 €	0,05 %
	minimum 14,00 €
◆ Intervention/correction auprès de la banque étrangère	15,00 €
◆ Traitement de l'encaissement d'un chèque étranger	
• frais d'encaissement	
- chèque ≤ 100 € ou contre-valeur	16,00 €
- chèque > 100 € ou contre-valeur	32,00 €
• frais de port (selon pays et tarif du prestataire)	Frais réels
• commission de change sur les chèques en devises en provenance de l'international reçus sur un compte tenu en euros	0,05 %
	minimum 14,00 €
• impayé sur chèque remis	32,00 €
- frais de banque étrangère	Frais réels
• frais sur demande d'avis de sort ou d'intervention	15,00 €

GARANTIES INTERNATIONALES

◆ Commission d'engagement	2,50 % l'an du montant de l'engagement	
	prélevée mensuellement avec un minimum de	2,90 €
◆ Frais d'émission		0,10 %
	minimum	105,00 €
◆ Frais d'émission en local (banques étrangères)		Frais réels
◆ Frais de contre-garantie de banque de 1 ^{er} rang		50,00 €
◆ Frais de contre-garantie de banque étrangère		105,00 €
◆ Intervention/correction auprès de la banque étrangère ou de la banque de 1 ^{er} rang		15,00 €
◆ Frais de notification		0,10 %
	minimum	100,00 €
◆ Frais de modification ou de prorogation		75,00 €
◆ Commission sur demande urgente (en sus des frais d'émission)		50,00 €
◆ Mise en jeu de garantie		120,00 €
◆ Étude préalable de documents ou de projets		NOUS CONSULTER
	minimum	80,00 €
◆ Frais de message swift		15,00 €

LEXIQUE :

Zone Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Espace Économique Européen (EEE) : pays de la zone Euro + Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

Zone SEPA (Single Euro Payments Area) : pays de l'EEE + Monaco, Saint-Marin, Suisse.

RÉSOLURE D'UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

➔ En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence / e-agence est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.

➔ Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Satisfaction Clientèle.

@ PAR INTERNET :

www.bpvf.banquepopulaire.fr

rubrique « Contacter un conseiller », « Email », puis sélectionner l'objet « Réclamations » et rédiger votre mail.

☎ PAR TÉLÉPHONE :

01 71 39 14 01

(accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 13h. Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'étranger).

✉ PAR COURRIER :

Banque Populaire Val de France - Service Satisfaction Clientèle
2 avenue de Milan - 37924 Tours Cedex 9

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Satisfaction Clientèle, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

➔ **Le médiateur de la consommation⁽¹⁾** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

@ PAR INTERNET

www.mediateur-bpvf.fr

✉ PAR COURRIER :

Madame le Médiateur auprès de la Banque Populaire Val de France
BP 46 - 92333 Sceaux Cedex

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

➔ **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPCI), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

@ **PAR INTERNET**
www.amf-france.org

✉ **PAR COURRIER :**
Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse - 75 082 Paris Cedex 02

➔ **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

@ **PAR INTERNET**
<https://www.mediation-assurance.org>

✉ **PAR COURRIER :**
La Médiation de l'Assurance
TSA 501 10 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE



VAL DE FRANCE DIRECT

☎ **09 84 98 98 98**

(appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'étranger).

Pour toute demande d'information ou réalisation d'opérations bancaires courantes, des conseillers vous répondent :

du lundi au vendredi, de 9h à 18h, le samedi de 9h à 13h.

Email : contact@bvpf.banquepopulaire.fr



CYBERPLUS

La consultation, la gestion de vos comptes et vos opérations via internet, sur mobile, tablette et ordinateur

24h/24 et 7j/7 : www.bvpf.banquepopulaire.fr



ASSURANCES AUTO, HABITATION ET PROFESSIONNELLE BANQUE POPULAIRE

Pour toute demande d'information, de déclaration de sinistre et/ou d'assistance :

*Depuis la France : ☎ **09 80 98 09 09** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)*

*Depuis l'étranger : ☎ **+ 33 1 77 86 99 77** (appel non surtaxé, coût selon opérateur).*

Les crédits renouvelables **Facelia** et **Créodis** sont des produits de **NATIXIS FINANCEMENT** qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis, Sécuri High-Tech et Fructi-Budget sont des produits de **BPCE PRÉVOYANCE**.

Fructi-Facilités et **Fructi-Facilités Jeune** sont des produits de **BPCE VIE**.

Tisséa et **Fructi-Famille** sont des produits de **BPCE VIE** et **BPCE PRÉVOYANCE**.

L'assurance emprunteur est un produit de **BPCE VIE**, **BPCE PRÉVOYANCE** et **CNP ASSURANCES**.

ASSUR-BP Santé est un contrat de **BPCE ASSURANCES**.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat, ASSUR-BP Auto et **BP Infos** sont des contrats assurés par **BPCE IARD**.

Protection Juridique est assuré par **ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE**.

NATIXIS FINANCEMENT (NAFI SA)

SA au capital de 73 801 950 € - Siège social : 30 av. Pierre Mendès France - 75013 Paris 439 869 587 RCS PARIS - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le n°07022393 - Service Consommateurs - 89 quai Panhard et Levassor - 75634 Paris Cedex 13

BPCE PRÉVOYANCE

SA au capital social de 13 042 257,50 € -Siège social : 30 av. Pierre Mendès France 75013 Paris - 352 259 717 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE VIE

SA au capital social de 161 469 776 € - Siège social : 30 av. Pierre Mendès France 75013 Paris - 349 004 341 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

CNP ASSURANCES

SA avec Conseil d'Administration au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré
Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75015 Paris - 341 737 062 RCS PARIS
Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE ASSURANCES

SA au capital de 61 996 212 € - Siège social : 88 av. de France - 75641 Paris Cedex 13 B 350 663 860 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé
Siège Social : Chaban - 79180 Chauray - 401 380 472 RCS NIOIRT - Entreprise régie par le Code des assurances

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

SA au capital de 7 017 808 € entièrement versé - Siège Social : Le Neptune - 1 rue Galilée - 93195 Noisy-le-Grand Cedex - 334 656 386 RCS BOBIGNY - Entreprise régie par le Code des assurances

Banque Populaire Val de France - SA coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 9 av. Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. Carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France.



PEFC™ 10-31-3381



PA0119 REF. : PPART0119 - Version : II/2018 - Imprimé par Imprimerie Port-Royal (4 av. Albert Einstein, 78190 Trappes) sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

PA0119